COMMUNE DE HÉLÉCINE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

(Articles D.IV.97-99-100-105 du CoDT)

Demandative at wife Net 11AVE7 2024 0224/001 DN Date do la demanda 10/06/2024											
<u>Demandeur et réf.</u> Not. HAYEZ – 2024-0234/001 - DN <u>Date de la demande</u> 10/06/2024											
Bien en cause Rue d'Ardevoor 141											
Division :	Section :	_		Numéro :							
✓ 1 Neerheylissem	□ A		_								
2 Opheylissem	☑ B		_	3 W							
☐ 3 Linsmeau	□С		F								
Situation au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez adopté par A.R. du 28/03/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien en cause :											
✓ zone d'habitat à caractère rural			zone forestière								
☑ zone agricole	zone agricole \square zo			zone d'espaces verts							
zone d'aménagement communal concerté			périmètre de réservation								
zone d'activité économique mixte			□ périmètre d'intérêt paysager								
☐ zone de parc	J zone de parc										
☐ zone de services publics et équipe	ments commun	autair	es								
Permis de bâtir ou d'urbanisme délivr	é(s) après le 1/	01/19	77 pour le bien er	n cause :							
☑ aucun											
référence : objet :				délivré le :							
référence : objet :				délivré le :							
référence : objet :				délivré le :							
référence : objet :		•••••		délivré le :							
Permis de lotir ou d'urbanisation déli	vré(s) après le :	1/01/1	1977 pour le bien e	en cause :							
☑ aucun			☐ le(s) permis suivant(s) :								
référence :		nom	nbre de lots :	délivré le :							
remarques :											
référence :		nom	nbre de lots :	délivré le :							
remarques :											
Certificat(s) d'urbanisme n° 1 ou n° 2 délivré(s) depuis moins de deux ans pour le bien en cause :											
☑ aucun			le(s) certificat(s) su	uivant(s) :							

Le bien en cause est :									
	situé sur le lot dans le périmètre du lotissement non périmé autorisé le avec référence								
	situé dans une zone forfaitaire de prise d'eau, de prévention ou de surveillance au sens du décret du 30/04/1999 (modifié), relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines								
	repris à l'Inventaire du patrimoine régional	□ pastillé							
	repris à la carte archéologique		☐ patrimoine classé						
	actuellement raccordé ou raccordable à l'égout								
	non raccordé ou raccordable à l'égout								
☑ accessible par une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux									
Inf	ormations complémentaires (facultatif)								
Le	bien en cause est :								
	repris dans une zone d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau de valeur faible moyenne délevée								
V	concerné par un axe de ruissellement de valeur		faible	\checkmark	moyenne		élevée		
	1 situé le long d'une voirie communale								
	3 situé le long d'une voirie régionale								
	Concerné par un plan d'alignement								
	repris dans un constat d'infraction urbanistique								
	repris dans un constat d'infraction environnementale								
	☐ concerné par le(s) permis d'environnement suivant(s) :								
	☐ concerné par les remarques ou informations suivantes :								

Date: 05/07/2024

<u>Observation</u>: ces informations et prescriptions sont données sous toutes réserves et ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.